

Eglise(s) et homosexualité :

Introduction

En avril 2004, le Conseil Synodal de l'Eglise Evangélique Réformée du canton de Vaud (EERV) a mis en consultation un document consacré à « l'Eglise et les personnes homosexuelles ». Il exprime sa position dans trois domaines distincts¹ :

- **l'accueil dans l'Eglise** doit être accordé à toute personne sans discrimination de sexe, de race, d'origine, de milieu, d'orientation y compris sexuelle.
- **l'accès au ministère** de personnes homosexuelles est accepté à certaines conditions : veiller à ne pas devenir une « pierre d'achoppement » ni le porte-voix d'une militance ; avoir l'accord du « lieu d'église » (paroisse, aumônerie, service communautaire) dans lequel la personne va travailler.
- **le mariage** de couples homosexuels n'est pas accepté mais le Conseil Synodal souhaite approfondir avec d'autres Eglises romandes la question des rites qui pourraient éventuellement être proposés.

Il s'agit bien d'une consultation et non d'une décision ! Ces propositions ont déclenché une vague de réactions, réflexions et prises de position très contrastées. Sachant que ces questions préoccupent d'autres Eglises francophones², il nous a semblé bon de publier quatre contributions de

¹ Résumé fait par la rédaction de *Hokbma*. Le texte complet peut être obtenu auprès du Secrétariat de l'EERV, case postale 871, CH-1000 Lausanne 9.

² En 2003, le Conseil Permanent Luthéro-Réformé en France a mené lui aussi une consultation sur la triple question de l'accueil des personnes homosexuelles dans l'Eglise, de l'admission de personnes homosexuelles au ministère et de la bénédiction de couples homosexuels.

pasteurs vaudois. Ces textes, de genres littéraires très différents (conférence, mémoire, prédication, méditation) permettront de nourrir une réflexion théologique et une décision ecclésiale sur ce sujet. ■

Le comité de rédaction